

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH
WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1796



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mercredi 3 avril 2024

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
COMMISSION DES COMPETITIONS	6-8
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	8-9
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	9-10
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	10-12
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12-13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	13
COMITE DE DIRECTION DU 27 MARS 2024 Relevé de décisions	13-15
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	16

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



La Finale Départementale

du Festival Foot U13 Pitch
se déroulera le samedi 6 avril 2024
sur les installations
du Stade Georges Lefèvre
à ST GERMAIN EN LAYE,
et nous remercions le club
et la municipalité pour leur accueil.

Retrouvez en page 4, la liste des clubs qualifiés
(U13 G & U13 F)

AGENDA 2023 / 2024 - AVRIL

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
1er	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21

02/04

CFI U6-U9 au District

06/04

Finale Départementale du Festival Foot U13 à St Germain en Laye

09/04

CFI U6-U9 Mineurs à Montigny le Btx

11/04

CFI U10-U13 Mineurs à Montigny le Btx

16/04

CFI U10-U13 au District

18/04

CFI U10-U13 au District

20/04

FAITES DU FOOT à Villepreux



FORMATIONS

Comment se sentir à sa place en tant que dirigeant.e bénévole d'une association ?

Vous ressentez que votre équipe ne comprend pas toujours votre place en tant que bénévole dirigeant ?

Dans l'esprit de l'intelligence collective et de la participation, Karine Subrenat de KSFORCOM vous proposera un espace d'accompagnement à partir de vos expériences.

Jeudi 4 avril 9h30-17h30

Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines - 1 rue des Charmes - salle charme 2 - 78190 – Trappes - [Cliquez ici](#)

Réseaux Sociaux : Associations, Passez à l'action !

Vous souhaitez développer la visibilité et la notoriété de votre association pour attirer des adhérents, des bénévoles, des donateurs ?

Coach et Formatrice, Siham NAIT-HADDAD animera cette journée rythmée entre théorie et mises en pratiques pour vous permettre de monter en compétences et booster votre communication digitale.

Mardi 23 avril 9h30-17h30

Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines 4 rue des Charmes - salle com 1 - 78190 – Trappes - [Cliquez ici](#)

à noter!

SOIREE DE PREVENTION

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES) organise une session de prévention, qui aura lieu le mardi 23 avril 2024 de 10h à 12h30 à la salle du Pré Romain, Route de Flexanville, 78910 Orgerus

Cette intervention est mise en place en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (C DOS) des Yvelines

Si vous souhaitez y participer, [cliquez ici](#)

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le SDJES 78 par mail (ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr) ou par téléphone (01-82-08-39-38)



Le District des Yvelines de Football a le plaisir de vous accueillir pour la Journée Nationale des Débutants 2024 qui se jouera sur les installations de la ville de Montigny le Bretonneux.

Cet évènement se déroulera donc les **22 & 23 juin 2024** sur plusieurs créneaux horaires, matin & après-midi.

INSCRIPTIONS

[Lien pour vous inscrire, cliquez ici](#)

La clôture des inscription est fixée au dimanche 7 avril, délai de rigueur.

Nous insistons sur l'importance de l'exactitude des informations à nous communiquer, notamment sur le nombre d'équipes à inscrire et sur votre moyen de transport. Cette année, nous vous demandons de détailler vos équipes (sur le total, combien d'équipes spécifiques U6 (2018), spécifiques U7 (2017) ou U6-U7 mixte (2018-2017).

Attention, votre inscription implique votre disponibilité sur les deux créneaux jours proposés, matin & après-midi.

En fonction du nombre de clubs et d'équipes inscrites, un choix d'affectation sera ensuite effectué par la Commission.

Nous tiendrons, bien évidemment, compte de la situation géographique des clubs, ceux du sud du département seront principalement affecté sur les créneaux du matin et sur l'après-midi pour les clubs plus lointain.

THEMATIQUE

Pour cette édition, le thème de la manifestation sera « **Jeux Olympiques & Paralympiques Paris 2024** ». Des animations seront mises en place dans le cadre de cette journée. Une réunion d'information programmée fin mai/début juin vous en précisera les modalités.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de ces informations, nous ne doutons pas que vous contribuerez à ce que cette journée soit une nouvelle fois un merveilleux souvenir pour nos plus jeunes licencié(e)s.

"FAITES DU FOOT"

Journée
Découverte
Ouvverte
à TOUS !



10 h 00 – 13 h 00 Tournoi de Foot en Marchant
14 h 00 – 17 h 00 Découverte des Activités



SAMEDI 20 AVRIL 2024



Stade Michel Wargnier - Villepreux



FAITES DU FOOT

Le District des Yvelines avec le club du FC Villepreux?
vous invite à venir découvrir et à participer
aux NOUVELLES PRATIQUES du football
lors de l'opération « FAITES DU FOOT »
que se déroulera le :

Samedi 20 avril

A Villepreux au Stade Michel Wargnier

Ces activités sont ouvertes à toutes et tous,
licencié(e)s ET non licencié(e)s !

Au programme

De 10 h à 12 h Tournoi Foot En Marchant

Créez votre équipe à 5 (4 + 1 gardien) à partir de 14 ans
(mixte) et **rejoignez** les équipes déjà inscrites !

De 14 h à 17 h

Participez aux activités conviviales et ludiques suivantes :

- ✓ Futnet
- ✓ Foot en Marchant
- ✓ Fit Foot
- ✓ Golf Foot

Venez avec vos amis, vos enfants, et découvrez une autre
façon de pratiquer le football, à la fois convivial,
intergénérationnel et mixte !

FESTIVAL FOOT U13G

Voici la liste des 16 clubs U13G qualifiés
pour la Finale Départementale du 6 avril prochain

1. BOUAFLE FLINS ES
2. ELANCOURT OSC
3. GUYANCOURT ES
4. MAISONS LAFFITTE FC
5. MANTOIS 78 FC
6. MONTESSON US
7. MUREAUX OFC
8. PARIS SAINT GERMAIN FC
9. PLAISIROIS FO
10. POISSY FC
11. SARTROUVILLE ES
12. ST GERMAIN FC
13. TRAPPES ES
14. VERNEUIL ENTENTE
15. VERSAILLES 78 FC
16. VILLENES ORGEVAL FC

[Résultats Tour 4 U13G](#)

FESTIVAL FOOT U13F

Voici la liste des 8 clubs U13F qualifiés
pour la Finale Départementale du 6 avril prochain

1. MANTOIS 78 FC
2. POISSY FC
3. PARIS SAINT GERMAIN FC
4. RAMBOUILLET YVELINES FC
5. TRAPPES ES
6. VERNEUIL US
7. VERSAILLES 78 FC
8. VOISINS FC

FINALES DE COUPES DES YVELINES & DU COMITE

(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)

*Les clubs ci-dessous sont priés de rapporter au
District,
les Trophées reçus la saison passée, au plus tard
LUNDI 15 AVRIL 2024*

*Finales Féminines à 8
Samedi 1er juin 2024*

*Coupe Yvelines U18 F à 8
VOISINS FC*

*Coupe Yvelines U15 F à 8
FCFF*

*Finales à 11
Dimanche 9 juin 2024*

*Coupe Yvelines Seniors
AUBERGENVILLE FC*

*Coupe Comité Seniors
MARLY LE ROI US*

*Coupe Yvelines Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS*

*Coupe Comité Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS*

*Coupe Yvelines CDM
VILLIERS LE MAHIEU AS*

*Coupe Yvelines U18
RAMBOUILLET FC*

*Coupe Yvelines U16
PLAISIROIS FO*

*Finale Critérium du Lundi Soir
Lundi 10 juin 2024*

*Coupe Yvelines
OVILOISE AS 2*

*Finales Futsal
Dimanche 19 mai 2024*

*Coupe Yvelines Futsal U12
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal U13
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal U13 F
PARIS ST GERMAIN FC*

*Coupe Yvelines Futsal U15 F
ROSNY S/SEINE CSM*

*Coupe Yvelines Futsal U16
MONTIGNY LE BX AS*

*Coupe Yvelines Futsal U18 F
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal Seniors
CHATOU FUTSAL CLUB*

*Pour rappel, le non-retour desdits trophées
entraîne une amende pour le club
d'un montant de 300 €
(Annexe 2 du Règlement Sportif
du District des Yvelines)*



TOUTES FOOT

QU'EST-CE QUE C'EST ?



UN DISPOSITIF FEDERAL



DANQ QUELS BUTS ?

- Développer la pratique féminine
- Renforcer la place de la femme dans le football
- Dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions

SUR 2 AXES :

1- Augmenter le nombre de pratiquantes

- Attirer
- Accueillir
- Fidéliser



2-Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité

- Attirer
- Accueillir
- Former
- Fidéliser



COMMENT PARTICIPER ?

**Inscrire son club
sur le site de la
FFF
avant le 5 mai**

Dossier de candidature comprenant : une fiche descriptive
+ une vidéo présentant le club et le projet de 2min max



UNE VALORISATION ?

Pour les lauréats de nombreux cadeaux à gagner

Des bons d'achats à utiliser sur la plateforme Nike



Un week-end à Clairefontaine



Un accompagnement de la FFF et du Crédit Agricole pour la réalisation des projets





COMMENT S'INSCRIRE OU INSCRIRE SON EQUIPE A L'EVENEMENT DU D.Y.F ?

Samedi 27 avril 2024 de 8h à 12h à Verneuil S/Seine

CRITERES : 

- Etre une dirigeante, arbitre, éducatrice, femme souhaitant s'investir dans le football

OU / ET

- Etre une équipe U6F - U7F ou U8F - U9F

S'inscrire via ce lien :

[Inscription individuelle](#)

[Inscription équipe](#)





L'évènement Toutes Foot du District et votre inscription pour participer à l'action Toutes Foot via le site de la FFF sont deux choses distinctes !

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 02/04/24

Présents : , MM. , P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), J.P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. DUPIN (Visio)

Excusés : PILLEMONT (CDA), MME RUPERT, R. PANARIELLO
Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

SENIORS

D3-B DU 24/03/2024

26914416 COIGNIERES FC 1 / FCFF 1

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

U14

D3-B ST CYR AFC 21

D3-C VILLEPREUX FC 21

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

SENIORS

D4-A DU 31/03/2024

25890281 LFCM 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 11/04/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923210 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / LES MUREAUX OFC 1

A JOUER LE 18/04/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923168 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / CFC 2

A JOUER LE 20/04/2024

SENIORS F À 11

D1-A

27139777 ROSNY S/SEINE CSM 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

A JOUER LE 23/04/2024 à 20h

U16

D4-A

27236761 VAUXOISE ES 21 / ISSOU AS 21

A JOUER LE 02/05/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923182 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / ANDRESY

A JOUER LE 09/05/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923223 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / ATFC 1

A JOUER LE 11/05/2024

U14

D4-B

25883424 VAUXOISE ES 21 / HOUILLES A.C. 25

A JOUER LE 12/05/2024

SENIORS

D1-A

26910802 HOUILLES S.O. 1 / BAILLY NOISY SFC 1

D3-A

25890026 VAUXOISE ES 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1

D4-A

25890287 BREVAL LONGNES F.C. 1 / POISSY FC 3

D5-A

26674566 GUITRANCOURT ASF 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 2

A JOUER LE 16/05/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26951553 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / LA CUATRO 2

A JOUER LE 19/05/2024

VETERANS

D3-A

25896290 VAUXOISE ES 31 / MAISONS-LAFFITTE F.C 31

D3-B

25896417 POIGNY LA FORET US 31 / MARCQ FC 31

A JOUER LE 23/05/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923236 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / ASJA 2

A JOUER LE 30/05/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923245 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / MONTESSON US 1

MATCHES A PROGRAMMER

COMPTE TENU DU MANQUE DE DATE DE REPORT, LA COMMISSION VOUS DEMANDE DE VOUS METTRE D'ACCORD AVANT LE 15/4/2024 POUR UNE DATE EN SEMAINE.

CDM

D1-A

26923713 DAMMARTIN EN SERVE 5 / FCFF 5

VETERANS

D5-D

25897308 POIGNY LA FORET US 32 / MAUREPAS AS 33

U16

D4-A

27236698 VAUXOISE ES 21 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 22
27236702 JUZIERS F.C. 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21
27236717 VAUXOISE ES 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21
27236735 JUZIERS F.C. 21 / ISSOU AS 21
27236766 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / BREVAL LONGNES 21

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

SEN D4-A DU 05/11/2023
25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024
25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024
25890337 POISSY FC 3 / VILLENES ORGEVAL 2

U16

D1-A DU 03/12/2023
25892954 SARTROUVILLE ES 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 3 matches dont 2 avec sursis et 1 ferme pour l'équipe de SARTROUVILLE évoluant en D1-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 28/04/2024
25893001 SARTROUVILLE ES 21 / VERSAILLES 78 FC 23

DEMANDES

SENIORS

D4-B DU 07/04/2024
25890454 HOUILLES SO 2 / TRIEL AC 1

Demande de HOUILLES SO pour reporter ce match à une date ultérieure car un match de SENIORS D1 est prévu au même moment sur le même terrain.

La Commission donne son accord et dit match à jouer le **14/04/2024 à 13H.**

D4-B DU 21/04/2024
25890409 CARRIERES GRESILLONS 2 / VILLEPREUX FC 1

Demande de CARRIERES GRESILLONS pour décaler le match de 15h à 15h30 afin d'avoir le temps de s'échauffer.

La Commission est en attente de l'accord écrit de VILLEPREUX.

CDM

D1-A DU 21/04/2024
26923670 VILLEPREUX FC 5 / MESNIL LE ROI AS 5
Demande de VILLEPREUX pour décaler le match de 9h30 à 11h30 afin de pouvoir jouer sur le terrain synthétique.
La Commission est en attente de l'accord écrit de MESNIL LE ROI.

D1-A DU 28/04/2024
26923686 VILLEPREUX FC 5 / FCFF 5
Demande de VILLEPREUX pour décaler le match de 9h30 à 11h30 afin de pouvoir jouer sur le terrain synthétique.
La Commission est en attente de l'accord écrit de FONTENAY LE FLEURY.

VETERANS

D1-A DU 19/05/2024
25928283 GUERVILLE ARN. 31 / BONNIERES FRENEUSE 31
Demande de GUERVILLE pour avancer le match au 12/05 afin d'avoir leurs joueurs.
La Commission est en attente de l'accord écrit de BONNIERES FRENEUSE.

D3-B DU 21/04/2024
25896448 CROISSY US 31 / CHESNAY 78 FC LE 31
Demande de CROISSY pour décaler le match au mercredi 24/04 car leurs installations sont fermées pendant les vacances scolaires.
Refus de CHESNAY car plusieurs de leurs joueurs finissent leur journée de travail après 20h et ne peuvent donc se déplacer en semaine, mais le club propose d'inverser la rencontre pour jouer chez eux le dimanche 21/04 à 11h sur leur terrain synthétique.
La Commission dit match à jouer le **19/05/2024.**

U14

D4-D DU 20/04/2024
25895588 CHAMBOURCY ASM 21 / BEYNES FC 21
Demande de CHAMBOURCY pour avancer ce match au 06/04/2024.
Accord écrit de BEYNES.
La Commission donne son accord.

FUTSAL

D1-A DU 11/04/2024
26951556 CFC 1 / CFC 2
Demande de CHATOU FUTSAL pour décaler le match au 15/04/2024.
La Commission donne son accord.

INVERSION DE TERRAINS SUITE FORFAIT AU MATCH ALLER

U16

D4-D DU 02/06/2024
27238864 HOUDANAISE REG. FC 23 / VERSAILLES JUSSIEU 21
Demande de VERSAILLES JUSSIEU pour jouer ce match retour à domicile, étant donné que REGION HOUDANAISE était forfait au match aller.
En application de l'ART 23 ALINEA 7, la Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches de District.
La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée.
Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

CY DU 31/03/2024
28061508 POISSY FC 1 / MUREAUX O.F.C. LES 2
Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de POISSY.
La Commission sanctionne l'équipe de POISSY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

VETERANS

D3-B DU 24/03/2024
25896480 ABLIS SUD 78 31 / MAGNY 78 F.C. 31
Pris note du rapport de ABLIS.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D3-C DU 17/03/2024

25893534 PLAISIROIS F.O. 22 / MAUREPAS AS 22

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de PLAISIROIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D4-B DU 24/03/2024

25890439 ECQUEVILLY E.F.C. 1 / CHATOU AS 3

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D5-D DU 24/03/2024

27165455 ST CYR AFC 1 / COIGNIERES F.C. 2

RAPPEL : La Commission demande à COIGNIERES un rapport sur la non utilisation de la FMI.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 21/03/2024

26951552 CFC 1 / PERRY FOOT. ES 1

Pris note du rapport de LE PERRY.

La Commission demande à CFC la raison d'absence de tablette lors de la rencontre.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 28/03/2024

Présents :

MM. DRAY Paul (Président de séance), CORNUAULT Jean-Claude, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, GUICHETEAU Didier

Excusés : Mme TECHER Isabelle, M. DELESCHAUX Alain

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D5 C du 24/03/2024

27164959 MAISONS LAFFITTE FC 2 / ETANG ST NOM ES 1

Réclamation de MAISONS LAFFITTE concernant la participation du joueur U 17 : HAMILTON James licence 9603950791 de ETANG

St NOM en catégorie séniors sans le double sur classement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux.

La Commission transmet à ETANG ST NOM ES pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 04/04/2024.

VETERANS

D1 U du 24/03/2024

25928347 BOUGIVAL FOOT 31 / BONNIERES FRENEUSE 31

Demande d'évocation de BOUGIVAL FOOT 31 relative à la participation du joueur BAHA Lahcen licence 2320628349 de BONNIERES FRENEUSE 31, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à BONNIERES FRENEUSE 31 pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 04/04/2024.

U 16

D2 A du 03/03/2024

25893076 CARRIERES GRESILLONS 21 / AS BUCHELOISE 21

Demande d'évocation de BUCHELOISE relative à la participation du joueur MAFISANGO Christian licence 2548449164 de CARRIERES GRESILLONS 21, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à CARRIERES GRESILLONS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 04/04/2024.

U 15 F A 8

CRIT F 8 du 23/03/2024

27994899 MANTOIS 78 FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC relative à la participation de plus d'un joueur muté hors période.

La Commission transmet à MANTOIS 78 FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 04/04/2024.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D5 C du 17/03/2024

27164954 VIROFLAY USM 1 / MAISONS LAFFITTE FC 2

Réclamation de MAISONS LAFFITTE concernant la participation du U17 : TOURE Thiermo licence 9603228185 de VIROFLAY USM en catégorie séniors sans le double sur classement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux.

Sans réponse de VIROFLAY USM.

Retenant que le joueur TOURE Thiermo licence 9603228185 de VIROFLAY USM est de catégorie U17 et qu'il ne bénéficie pas du surclassement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlement Généraux. Constatant que le joueur TOURE Thiermo licence 9603228185 de VIROFLAY USM a participé au match en rubrique.

À l'examen des feuilles de match, la Commission relève que ce joueur a participé à la rencontre SENIORS suivante :

10/03/2024 27164980 ST GERMAIN EN LAYE 2 / VIROFLAY USM 1

S'agissant de l'acquisition d'un droit indu par infractions répétées aux règlements, la Commission dit qu'en application de l'article 187.2 des Règlements Généraux, il y a matière à évocation et décide :

Match du 17/03/224 VIROFLAY USM 1 / MAISONS LAFFITTE FC 2 perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à VIROFLAY USM pour en attribuer le gain à MAISONS LAFFITTE FC 2 (3 points, 1 but).

Débit : 43.50€ à VIROFLAY USM 1

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 25€ à VIROFLAY USM

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Match 27164980 du 10/03/2024 ST GERMAIN EN LAYE 2 / VIROFLAY USM 1 perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à VIROFLAY USM pour en attribuer le gain à ST GERMAIN EN LAYE (3 points, 1 but).

Amende : 25€ à VIROFLAY USM

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende 8€ à MAISONS LAFFITTE FC

COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (DATE - N° - DIVISION - GROUPE - CATÉGORIE)

U16

D3 A du 17/03/2024

25893261 CHANTELOUP LES V US 21 / LIMAY ALJ 22

Réclamation de CHANTELOUP LES V.US relative à la participation de plus d'un joueur muté hors période et notamment les joueurs AISSAOUI Illyés licence n°2547808088 et BOUABDELLI Norry licence N° 2547533412 de LIMAY ALJ.

Sans réponse de LIMAY AJL.

Après vérification les joueurs

AISSAOUI Illyés licence n°2547808088 enregistrée le 16/01/2024 est muté hors période

BOUABDELLI Norry licence N° 2547533412 enregistrée le 20/09/2023 est muté hors période

Au regard de l'article 7.4 c du Règlement Sportif du DYF : « Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »

À l'examen de la feuille de match citée en rubrique, la Commission relève l'inscription de 2 joueurs mutés hors période.

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable et fondée

Match perdu par pénalité à LIMAY ALJ (-1 point, 0 but), CHANTELOUP LES V.US conserve les points et buts acquis sur le terrain (0 point, 1 but).

Débit : 43.50€ à LIMAY ALJ

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 25€ à LIMAY

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

ERRATUM

Annule et remplace PV 1795 du 21/03/224

SENIORS

D2 B du 25/02/2024

25889861 TRAPPES ES 2 / LIMAY ALJ 1

Evocation d'ES TRAPPES relative à la participation du joueur **BENATTIA Achraf licence 9603951377 LIMAY AJL**, susceptible d'être suspendu.

Sans réponse de **LIMAY ALJ**.

Retenant que le joueur **BENATTIA Achraf licence 9603951377 de LIMAY ALJ**, a été suspendu 1 match ferme à partir du 25/12/2023 par la Commission de Discipline de 1ère instance, lors de sa séance du 19/12/2023.

Constatant qu'aucun match n'a eu lieu entre le 25/12/2023 et le 28/01/2024 le joueur était en état de suspension.

Constatant que le joueur **BENATTIA Achraf licence 9603951377 de LIMAY ALJ**, est inscrit sur les feuilles de matches suivantes :

04/02/2024 SEN D2 B BOIS D'ARCY AS 1 / LIMAY ALJ 1

11/02/2024 SEN D2 B LIMAY ALJ 1 / EPONE USBS 1

En application de l'article 147 des Règlements Généraux qui précise : Point 2 « L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. » La Commission dit que ces matches étant homologués, il ne lui est pas possible de revenir sur leur résultat.

Constatant que le joueur **BENATTIA Achraf licence 9603951377 de LIMAY ALJ** a participé à la rencontre en rubrique, alors qu'il était toujours en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :

Evocation recevable et fondée.

En conséquence la Commission dit :

Match 25889861 du 25/02/2024 TRAPPES ES 2 / LIMAY ALJ 1 perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à **LIMAY ALJ 1** pour en attribuer le gain à **TRAPPES ES 2 1** (3 points, 0 but).

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **BENATTIA Achraf licence 9603951377 de LIMAY ALJ** est suspendu 1 match ferme à partir du 25/03/2024.

Débit : 43.50€ à LIMAY ALJ

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 240€ (3x80€) à LIMAY ALJ

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

COURRIERS

526859 JUZIERS :

Courrier de l'arbitre DYF nous communiquant un arrêté municipal interdisant la pratique du football concernant le match 27164071 du 17/03/2024 Séniors D5-B JUZIERS FC 1 / ANDRESY FC 2, alors qu'un match U16 D4-A 27236769 entre JUZIERS FC 21 et VAUXOISE ES 21 s'est déroulé à 13h.

La Commission transmet à JUZIERS FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 04/04/2024.

581440 VESINET FC

Dossier transmis de la Commission d'Organisation des Compétitions.

Courrier du VESINET FC concernant le nombre de joueurs d'ACHERES BENFICA ayant participé lors du match Vétérans D5 B du 24/03/2024, 27187411 VESINET FC 31 / ACHERES BENFICA AP 31

Le contrôle des licences n'a pas eu lieu.

Aucune réserve n'a été déposée.

Les capitaines ont signé la FMI.

La Commission classe le dossier sans suite.

TOURNOIS

REGION HOUDANAISE FC :

Catégories :

U 14 : le 01 mai 2024

U 16 : le 01 mai 2024

U 10/11 : le 08 juin 2024

Vétérans : le 30 juin 2024

Homologués

MANTOIS 78 FC :

La Commission vous demande d'utiliser le formulaire disponible sur le site du DYF.

Non homologués

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Commission restreinte du 27 mars 2024

Présents : Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Gael DELOIRIE, Sébastien D'ORIANO (UNAF78), Harris PILLEMONT (Président de séance).

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Monsieur Laurent TESSIER**, en date du 18 Mars 2024, concernant son déménagement.
=> La Commission prend note. Elle le remercie pour les services rendus à l'arbitrage Yvelinois.

- Courrier de **Madame Myriam SAURIGNY**, en date du 28 février 2024, concernant la mise en non-désignation de son fils Wael BENZZINE.
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Alain DESPIERRE, Président du Chesnay 78 FC**, en date du 2 mars 2024, concernant ses desideratas sur la désignation d'arbitres sur des rencontres de son club.
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Gregory RODA, dirigeant au sein du club de Mauloise US**, en date du 4 mars, concernant la rencontre de SENIORS D2 du 3/03/2024 opposant Montigny AS à Mauloise US.
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Ayoub RAFIK**, en date du 10 mars 2024, concernant son absence sur son examen pratique.
=> La Commission prend note. Elle rappelle au candidat que s'il souhaite devenir arbitre, il devra changer d'attitude. Celle-ci ne sera pas tolérée si le candidat est nommé arbitre officiel.

- Courrier de **Monsieur Ibrahim M'BAYE**, en date du 12 mars 2024, concernant son statut vis-à-vis du statut de l'arbitrage.
=> La Commission prend note. Elle instruit sa demande et reviendra vers l'intéressé dès que les informations seront disponibles.

- Courrier de **Monsieur Daniel LEGUAY**, en date du 13 mars 2024, concernant ses disponibilités.
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Doré MORTIER**, en date du 16 Mars 2024, concernant la rencontre de Futsal opposant Montesson US à ATFC.
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Léandre PAINDEPICE**, en date du 16 Mars 2024, concernant son absence sur désignation.

=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Didier GUICHETEAU**, en date du 17 Mars 2024, concernant la rencontre de Vétérans D1 opposant Houilles AC à MAULOISE.

=> La Commission prend note. Elle le remercie pour la démarche.

- Courrier de **Madame Perrine PALFRAY**, en date du 17 mars 2024, concernant ses désignations.

=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Michel TISON**, dirigeant du club de Guerville, en date du 20 mars 2024, concernant la rencontre du 17 Mars 2024, opposant

Bonnières/Freineuse à Guerville Arnouville.

=> La Commission prend note. Elle le remercie pour la démarche.

GESTION DE L'EFFECTIF

-- La C.D.A. prend note de la démission de **Monsieur Ayoub ASSADI**, à la suite de sa demande en date du 4 mars 2024.

- La C.D.A. prend note de la démission de **Monsieur Philippe LIBOTTE**, à la suite de sa demande en date du 5 mars 2024.

- La C.D.A. prend note du changement de district de **Monsieur Alexandre CLOTAGATIDE**, à la suite de sa demande en date du 11 mars 2024.

- La C.D.A. prend note du changement de district de **Monsieur Laurent TESSIER**, à la suite de sa demande en date du 17 mars 2024.

- La C.D.A. décide de nommer **Monsieur Casimir DE ARAUJO** comme observateur.

- Suite à son audition du 27 mars 2024, la Commission décide de nommer **Daniel LEGUAY** Arbitre Football Diversifié à partir du 5 mars 2024.

AUDITIONS

La Commission, après audition de **Monsieur Michel TISON**, dirigeant du club de **ASGA**, concernant sa demande d'échange avec la Commission :

- *Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;*

Par ces motifs et après délibération :

La Commission prend note des remarques du dirigeant et transmettra les informations qu'elle juge utiles aux officiels d'équipes.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation

La Commission, après audition de l'officiel (arbitre central), regrette l'absence de l'**officiel (arbitre assistant)**, concernant l'attitude supposée de l'arbitre assistant ;

- *Considérant le rapport du délégué présent sur la rencontre ;*

- *Considérant le rapport de l'officiel, arbitre assistant sur la rencontre ;*

- *Considérant l'arrivée tardive de l'officiel, **arbitre assistant**;*

- *Considérant que l'officiel s'est déjà rendu coupable d'arrivée tardive*

sur rencontre lors des saisons précédentes ;

- *Considérant que l'officiel portait un équipement non autorisé par la loi 4 des lois du jeu ;*

- *Considérant que l'officiel, arbitre central sur la rencontre n'a pas informé la Commission de ces différents points ;*

- *Considérant l'officiel **arbitre central**, a confirmé les différentes informations rapportées par le délégué de la rencontre ;*

- *Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;*

Par ces motifs et après délibération :

La Commission décide d'infliger 3 mois de non-désignation à l'officiel arbitre assistant sur la rencontre, à partir du lundi 8 Avril 2024. De ce fait celui-ci ne sera pas désigné jusqu'au dimanche 7 Juillet 2024.

La Commission décide de rappeler aux devoirs de sa charge l'officiel arbitre central sur la rencontre.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 2 avril 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE NATIONALE DEBUTANTS INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour la JND 2024, qui se déroulera les 22 & 23 juin à MONTIGNY LE BRETONNEUX, sont en cours.

Elles seront closes ce dimanche 7 avril. Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Les inscriptions pour la prochaine phase des plateaux est en cours et ce jusqu'au dimanche 7 avril. Il s'agira de la dernière inscription avant la fin de saison.

PLATEAUX U9

Les inscriptions pour la prochaine phase des plateaux est en cours et ce jusqu'au dimanche 7 avril. Il s'agira de la dernière inscription avant la fin de saison.

92433013 du 30/03/24 : CLAYES S/BOIS USM

La Commission prenant connaissance du courrier de MAISONS LAFFITTE, qui, expliquant avoir accepté d'accueillir le plateau a constaté l'absence non excusée du club des CLAYES. Par conséquence, elle décide : amende de 80€ aux CLAYES SOUS BOIS pour absence non excusée à plateau (Annexe 2 RS DYF)

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

PLAISIROIS FO du 16/03/24

Le club de FONTENAY LE FLEURY conteste l'amende infligée pour feuille de plateau irrégulière.

La Commission maintient son amende, car il est de la responsabilité de tous les clubs présents de s'assurer que le document officiel du plateau soit correctement rempli. Et si le club d'accueil ne réalise pas les démarches correctement, il appartient au club visiteur de le signaler pour que la feuille de plateau soit finalisée.

De plus, comprenant que le club de VOISINS FC n'a également pas fait cette démarche, elle lui inflige également la même amende, à savoir 14€ pour feuille de plateau irrégulière.

PLATEAUX DECOUVERTE FOOT A 8 U9

La Commission vous propose 3 dates de plateaux de découverte du Football à 8 pour les U9. Ce sont 3 dates en parallèle de plateaux U7, les 27/04, 18/05 et 01/06.

Les inscriptions sont à effectuer pour le mercredi 10 avril prochain, en [cliquant ici](#).

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

VILLENES ORGEVAL FC

Demande du club pour changer d'éducateur référent. U12.

La Commission ne peut donner son accord, car la personne n'a pas le cursus requis, il lui faut la certification pour être éligible.

U13 Espoirs

28053782 PARIS SG FC 1 / CONFLANS FC 1

Le club de CONFLANS FC ne peut pas jouer sur la date de report désignée.

La Commission demande au club du PARIS SG FC de trouver une nouvelle date convenant aux 2 clubs.

U12 Espoirs poule Promotion du 23/03/24

28054069 : GUYANCOURT ES 22 / MAGNY 78 FC 21

Prenant connaissance des observations d'après match et du rapport de GUYANCOURT ES, la Commission demande un rapport au club de MAGNY 78 FC pour le lundi 8 avril, 12h00 au plus tard.

U12 Espoirs poule Promotion du 30/03/24
28054051 : TRAPPES ES 22 / MAGNY 78 FC 21

Prenant connaissance du rapport de MAGNY 78 FC la Commission demande un rapport au club de TRAPPES ES pour le lundi 8 avril, 12h00 au plus tard.

REPORTS FINALE U13

En raison de la participation des équipes à la Finale Départementale du Festival Foot U13, la Commission reporte les rencontres suivantes au samedi 18 mai :

RAMBOUILLET FC 1 / ST GERMAIN FC 1
POISSY FC 1 / MUREAUX OFC 1
MONTIGNY LE BX AS 1 / VERNEUIL ENT. 1

ELANCOURT OSC

Demande du club pour reporter deux rencontres.

La Commission ne peut accéder à cette demande, un seul match pourra être reporté. Elle demande au club d'ELANCOURT de nous préciser lequel avant mercredi soir, sans quoi la rencontre U13 restera reportée et la rencontre U12 sera à jouer.

POISSY / ELANCOURT (U12)
BREVAL LONGNES FC 1 / ELANCOURT OSC 1

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€

Annexe 2 RS DYF
Plateaux du 09/03/24

72430907 : RACING CLUB CONFLANS 1

1er rappel

Plateaux du 23/03/24

72432301 : ABLIS F.C.SUD
72432306 : MESNIL LE ROI A.S. 1
72432310 : PORCHEVILLE F.C. 1
72432311 : RACING CLUB CONFLANS 1
72432317 : VELIZY A.S.C.1
72432320 : BOUAFLE FLINS E.S.1
72432322 : SARTROUVILLE F.C.1

Anomalies constatées

Manque le nombre exact d'équipes et de joueurs de

- ✓ COIGNIÈRES FC
- ✓ VILLENES ORGEVAL FC

U9 CLASSIQUES

Erratum : Annulation amende infligée YF 1795
Plateaux du 02/03/24

LES MUREAUX (TRIEL / VERNEUIL)

2ème rappel avant amende

Plateaux du 16/03/24

92431609 BOUGIVAL (ANDRESY / ETANG ST NOM / VILLEPREUX)
92431616 RAMBOUILLET (ESSART LE ROI/ ABLIS)
92431617 COIGNIERES (RAMBOUILLET / ST ARNOULT)
92431623 LES MUREAUX (VERNEUIL / LIMAY)
92431627 VILLENES ORGEVAL (VERSAILLES/ VILLEPREUX)

U8-U9 ESPOIRS

2ème rappel avant amende

Plateaux du 16/03/24

Fiche récapitulative

MAURECOURT FC
TRAPPES ES

Fiches équipes manquantes:

LIMAY ALJ
MAURECOURT FC
VILLENES ORGEVAL FC
TRAPPES ES

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€

Annexe 2 RS DYF
Plateaux du 09/03/24

U10

404 CARRIERES GRESILLONS AS 11 : VOISINS FC 11/MUREAUX OFC 11/CONFLANS FC 11

Challenge DYF

5 : CARRIERES S/S US
14 : MAGNANVILLE LIONS
15 : MARLY LE ROI US
17 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS
18 : CARRIERES GRE AS
34 : VOISINS FC
43 : ANDRESY FC
52 : CONFLANS RC

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

U7

Amende : 20€ par équipe absente
Plateaux du 23/03/24

72432303 au CHESNAY 78 FC : HOUILLES SO (2 équipes)

FORFAIT NON AVISE

U10-U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS FYF)
Rencontres du 23/03/24

27979797 : CLAYES S/BOIS USM 2
27980063 : CLAYES S/BOIS USM 2

U12-U13

2ème forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS FYF)
Rencontres du 23/03/24

27555829 : MAGNANVILLE LIONS 2
27555930 : VERSAILLES JUSSIEU AS 1

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U10-U11

Erratum : Annulation amende infligée YF 1795
Rencontres du 02/03/24

27980080 ELANCOURT O.S.C. 24 - HOUILLES A.C. 23

2ème rappel avant amende
Plateaux du 16/03/24

27980349 COIGNIERES F.C. 1 - VILLEPREUX F.C. 1
27980583 VALLEE 78 F.C. 2 - ST ARNOULT U.S. 2
27979900 HOUILLES S.O. 21 - RCC 21
27980044 HOUILLES A.C. 22 - VIROFLAY U.S.M. 22
27980073 FCFF 22 - HOUILLES A.C. 23

Rencontres du 23/03/24
1er rappel

28023439 LFCM 1 - MAURECOURT F.C. 1
27979796 HOUILLES A.C. 2 - RAMBOUILLET YVELINES 2
27980212 LFCM 2 - MUREAUX O.F.C. LES 5
27980267 LFCM 3 - MUREAUX O.F.C. LES 6
27980573 SARTROUVILLE ES 3 - ECQUEVILLY E.F.C. 3
27979851 ISSOU AS 21 - VERSAILLES 78 FC 22
27979915 LFCM 21 - MAURECOURT F.C. 21
27979916 GARGENVILLE STADE 21 - HOUILLES S.O. 21
27980034 BAILLY NOISY SFC 22 - AUBERGENVILLE F.C 22
27980089 ELANCOURT O.S.C. 24 - MAISONS-LAFFITTE F.C 22

U10-U11 ESPOIRS

2ème rappel avant amende
Plateaux du 16/03/24

28066151 EPONE U.S.B.S. 21 - CROISSY U.S. 21

U12-U13 DPTAL

1er rappel
Plateaux du 23/03/24

28023365 SARTROUVILLE ES 2 - RAMBOUILLET YVELINES 2

FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

2ème rappel avant amende et pénalité
Rencontres du 16/03/24

U10

EPONE USBS 21/ CROISSY US 21

U11
FOURQUEUX/VILLENES ORGEVAL

1er rappel
Rencontres du 23/03/24

U10
MUREAUX OFC 21/MONTIGNY AS 21
VELIZY ASC 21 / VILLENES ORGEVAL 21
VERNEUIL USPV 21 / FOURQUEUX AS 21
LIMAY ALJ 21 / FCFF 21
EPONE USBS 21 / MONTESSON US 21

U11
VERSAILLES 78 FC / CARRIERES SUR SEINE
MANTOIS 78 FC / VOISINS FC
VELIZY ASC / GUYANCOURT
MARLY LE ROI /NEAUPHLE PONT

U12-U13 ESPOIRS
2ème rappel avant amende et pénalité
Rencontres du 16/03/24

U12
VILLENES ORGEVAL-MONTIGNY LE BX AS
VOISINS-FOURQUEUX
CARRIERES GRÉSILLONS-ACHÈRES
PLAISIROIS FO-MESNIL SAINT DENIS AS
ES GUYANCOURT-CHANTELOUP LES V. US

U13
PLAISIROIS FO / BAILLY NOISY TC
CARRIERES SUR SEINE US CHANTELOUP US

1er rappel
Rencontres du 23/03/24

U12
FONTENAY FLEURY FC -MONTESSON US
VILLENES ORGEVAL-OSC ELANCOURT
CARRIERES GRÉSILLONS-MUREAUX OFC
VÉLIZY ASC-MARLY LE ROI US
GUYANCOURT ES-MAGNY 78 FC

U13
CARRIERES S/S US 1 / MAGNY 78 FC 1

ANOMALIES EPREUVES MANQUANTES

U12-U13 ESPOIRS
Rencontres du 23/03/24

Les épreuves techniques des rencontres ne sont pas celles prévues, la Commission décide d'infliger une pénalité de -1 point aux 2 équipes des rencontres suivantes, selon le règlement de la compétition :

U12
CARRIERES S/SEINE- POISSY

INFRACTION ENCADREMENT

U10-U11 ESPOIRS

Rencontres du 30/03/24

U11
CROISSY US 1 : 2ème infraction
EPONE USBS 1 : 2ème infraction

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 30/03/24

U12
VILLENES ORGEVAL FC : 1ère infraction
VERSAILLES 78 FC : 3ème infraction
La Commission demande des explications pour le lundi 8 avril 12h00 au plus tard au club quant à l'infraction constatée.

U13
SARTROUVILLE ES : 2ème infraction
ECQUEVILLY EFC : 3ème infraction
La Commission demande des explications pour le lundi 8 avril 12h00 au plus tard au club quant à l'infraction constatée.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 2 avril 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOUTES FOOT

Le district organise l'évènement TOUTES FOOT le 27 avril 2024 à Verneuil S/Seine de 8h30 à 12h.

Vous y retrouverez :

- Un plateau fillofoot (U6F à U9F)
- Des activités pour toutes les femmes qui souhaitent s'investir davantage dans le football
- Des stands arbitrage et P.E.F
- La découverte de nouvelles pratiques
- Des explications sur le rôle de dirigeante et d'éducatrice

Si vous souhaitez inscrire une ou plusieurs équipes ainsi que des femmes actives dans votre club (dirigeante, arbitre, éducatrice, jeune joueuse qui souhaite s'investir ou découvrir un nouveau rôle, maman de joueur ou de joueuse qui pourrait prendre une fonction dans votre club) cliquez sur l'un de ces liens :

Pour inscrire des joueuses U6F à U9F : [cliquez ici](#)

Pour inscrire une ou plusieurs femmes de votre club : [cliquez ici](#)

FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les confirmations d'engagement sont attendues via le module Foot Animation et Loisir.

FOOT A 5

Les confirmations d'engagement sont attendues via le module Foot Animation et Loisir.

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS F

POULE A DU 30/03//2024
27994598 Voisins FC

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

SENIORS F

POULE A DU 30/03//2024
27994661 Velizy Asc 1

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

U18F

POULE A DU 30/03//2024
27994766 Brevat Longnes F.C

U13F

POULE A DU 30/03//2024
27995147 Portes IDF FCF

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 16/03/2024
1er rappel

SENIORS F A 8

POULE A
27994675 Velizy Asc 1 - Elancourt OSC

Rencontres de 16/03/2024
2ème rappel

U15 F A 8

POULE A
27994973 Fontenay le Fleury FC 2 - Epône USBS

MATCH A JOUER

A JOUER LE 20/04/2024

U15 F

27994883 Versailles 78 FC / FONTENAY LE FLEURY FC

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 02/04/2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FUTSAL JEUNES

COUPE DES YVELINES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs, les protèges tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.

Seuls les ballons Futsal sont autorisés à l'intérieur des gymnases

Les clubs ayant 2 équipes :

- 1) prévoir des maillots de couleurs différentes.
- 2) les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe en cours de plateau

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU 1/2 FINALE

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U14

Dimanche 7 Avril 2024

PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS

Gymnase Guimier
14 Rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
ELANCOURT OSC 2
GUYANCOURT ES 1
FONTENAY FC

POULE B

LIMAY ALJ 2
ELANCOURT OSC 1
GUYANCOURT ES 2
MONTIGNY Le Bx

U13

Dimanche 14 Avril 2024

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

MANTOIS 78 FC
PLAISIROIS FO
VELIZY ASC
BAILLY NOISY

POULE B

LIMAY ALJ
BOUAFLE FLINS
ELANCOURT OSC
LES MUREAUX OFC

U12

Dimanche 21 Avril 2024

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

BOUAFLE FLINS 1
MONTIGNY Le Bx
ELANCOURT OSC
GUYANCOURT ES

POULE B

BOUAFLE FLINS 2
FONTENAY LE FLEURY
PLAISIROIS FO
MANTOIS 78 FC

FINALES

Toutes catégories

Dimanche 19 Mai 2024

CRITERIUM U12 U13

1ER FORFAIT NON AVISÉ

24/03/2024

581526 TRAPPES FUTSAL

2EME FORFAIT NON AVISÉ

23/03/2024

564043 ATFC

COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 27 MARS 2024

RELEVÉ DE DÉCISIONS

➤ INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité a été informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**
 - le 29/2, en visio : Instant Asso, sur le thème du **Document unique d'évaluation des risques professionnels) et associations employeuses - Ce qu'il faut savoir**
 - le 14/3, en visio : Instant Asso, sur le thème : **Comprendre le changement pour mieux l'accompagner dans votre association**
 - le 15/3, à TRAPPES, sur le thème : **Les points clés pour une gestion associative sécurisée => Connaitre les points importants pour une bonne gestion associative et vivre un mandat serein**
- ✓ le 5/3, à MANTES-LA-JOLIE : **Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines, d'une session de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines**
- ✓ le 11/3, au siège du District : **Formation aux « Gestes Qui Sauvent »**
- ✓ le 15/3, à VERSAILLES : **Rencontre avec M. Olivier de LA FAIRE, Conseiller Départemental en charge des Sports**
- ✓ le 16/3, à CARRIERES-SOUS-POISSY : **Assemblée Générale annuelle du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines**
- ✓ le 21/3, au siège du District : **Réunion des clubs concernés, pour la présentation de l'organisation des Finales Départementales du Festival Foot U 13 et U 13 F du 6/4, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**
- ✓ le 23/3, à LYON : **Journée Nationale des Bénévoles**
- ✓ le 25/3 : **Comité de Direction de la Ligue**

➤ LES CLUBS YVELINOIS DANS LES COUPES NATIONALES

En 8^{èmes} de Finale de la Coupe Nationale Futsal, **LA CUATRO FUTSAL** a été éliminée par LE KREMLIN BICETRE FUTSAL, qui évolue en D 2 du Championnat de France de Futsal (3/6, après prolongation). C'était, pour LA CUATRO FUTSAL, sa 1^{ère} participation à un 8^{ème} de Finale de la Coupe Nationale Futsal dont elle était devenue le Petit Poucet. Personne n'oubliera que LA CUATRO FUTSAL a, tout au long de son parcours dans cette compétition, fait honneur au Football Yvelinois.

➤ LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 25/3/2024

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a évoqué les sujets abordés lors de la dernière réunion du Comité de Direction de la Ligue, le 25/3. Il s'était inquiété, lors de la réunion du Comité de Direction du 4/12/2023, de savoir quelle était l'action de la Ligue en matière de Féminisation du Football et quelles étaient les propositions de la Commission Régionale de Féminisation. Quelques informations avaient été données le 29/1 et il était prévu que lors de la prochaine réunion du Comité de Direction, le 25/3, il serait procédé à la désignation du Collège des Actrices du Football. La mise en place de ce Collège est en cours.

Il a été présenté au Comité de Direction le Plan Régional de Prévention et de Lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes et il lui a été proposé d'adopter une modification au Barème Disciplinaire de la Ligue pour prévoir la possibilité, à titre de mesure conservatoire, de faire en sorte qu'une personne physique ayant fait l'objet d'un signalement pour un comportement susceptible de remettre en cause son obligation d'honorabilité soit interdite, de manière temporaire, de délivrance de toute nature de licence F.F.F. dans l'attente des décisions des autorités administratives et/ou judiciaires. Sans remettre en cause la nécessité des mesures à prendre à l'encontre des personnes qui auraient adopté un comportement susceptible d'être constitutif de violences sexuelles ou sexistes, ou tout comportement visé à l'article 2.1.e) du Règlement Disciplinaire, le Président Jean-Pierre MEURILLON n'a pas voté la mesure proposée.

Outre qu'il n'est pas convaincu que le Plan Régional présenté ait pris en compte toutes les nouveautés issues de la toute nouvelle Loi du 8/3/2024 « visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport », il a estimé que :

- une Ligue régionale, donc un organe déconcentré de la F.F.F., n'avait pas compétence pour réglementer, seule, les conditions dans lesquelles peut intervenir une mesure de suspension d'une licence à titre conservatoire,

- le dispositif inséré par la Ligue à son Barème Disciplinaire lui paraît en décalage avec les dispositions de l'article 85 des Règlements Généraux de la F.F.F., qui traite de la question, et qui a récemment fait l'objet d'une mise à jour par l'Assemblée Fédérale du 10/6/2023,

- une suspension de licence pour une « personne physique ayant fait l'objet d'un signalement pour un comportement susceptible de remettre en cause son obligation d'honorabilité » ne lui semble légalement pas possible « dans l'attente des décisions des autorités administratives et/ou judiciaires », sans attenter au principe de la présomption d'innocence.

Par ailleurs, le Président Jean-Pierre MEURILLON a, lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District qui s'est tenue le

25/3, proposé :

. que la possibilité offerte aux clubs ayant une équipe engagée en Championnat de France Féminin de D 1 ou D 2 ou dans le Championnat National U 19 F, d'engager une équipe U 15 F dans des épreuves masculines U 13, U 14 ou U 15 soit étendue aux clubs qui ont une équipe engagée en Championnat de France de D 3, championnat qui a été récemment créé.

. que dans le but de valoriser les Arbitres Féminines et inciter à leur recrutement, et comme cela se fait dans le cadre de l'encouragement à la formation de jeunes joueuses, soit créée la possibilité d'utiliser un joueur muté supplémentaire dans une équipe à déterminer, en faveur des clubs qui comptent dans leur effectif une Arbitre Féminine alors qu'ils n'en ont pas réglementairement l'obligation.

Cette formule remplacerait celle qui avait été instituée en 2017 dans le District des Yvelines selon laquelle, pour les obligations des clubs en matière de Statut de l'Arbitrage, une Arbitre Féminine était comptabilisée comme représentant 2 Arbitres Officiels, ce que la Ligue n'avait pas maintenu lors de la mise en place de la réforme du Statut de l'Arbitrage.

Sur ces 2 points, la Ligue va examiner la question.

➤ LA TECHNIQUE

Le Comité a fait le point quant aux diverses formations techniques et certifications organisées par le District, ainsi qu'aux détections / sélections.

➤ L'ARBITRAGE

. Les Formations Initiales en Arbitrage.

La prochaine session se tiendra courant août.

. Les effectifs des Arbitres

Au 26/3/2024, le District des Yvelines compte 361 arbitres. Par rapport à l'effectif de la saison passée à la même date, l'augmentation du nombre d'Arbitres est de 1,69 %.

➤ LES FINANCES

Un nouveau relevé club va être émis en avril.

➤ LES AIDES FINANCIERES DU DEPARTEMENT AU DISTRICT ET AUX CLUBS YVELINOIS

Le Comité a fait le point quant aux aides financières du Département des Yvelines au District et aux clubs Yvelinois.

Lors de la réunion du Comité du 10/1, il avait été indiqué qu'une crise immobilière d'une ampleur inédite entraînait une chute importante des transactions immobilières se traduisant, pour le Département, par une perte de recettes de 140 M€ sur les droits de mutation à titre onéreux (D.M.T.O.), c'est-à-dire les taxes que les collectivités territoriales et l'Etat perçoivent lors de la vente d'un bien immobilier.

Il était annoncé que le Département, qui ne dispose plus d'aucun impôt dont il pourrait relever le taux, serait contraint de réduire le niveau de ses dépenses non obligatoires, dont les aides aux associations, au minimum de 30 à 40 %.

Pour mémoire, le Département a accordé au District, pour l'année 2023, une subvention de 42 000 €.

Depuis, le Département a fait savoir, le 4/3, que le portail des subventions permettant à une association de sport fédéral de solliciter

un soutien financier en fonctionnement auprès du Département serait ouvert du 18/3 au 22/4/2024.

Il a en outre indiqué qu'une modification du dispositif avait été apportée et que :

- le Département renforçait l'orientation de sa politique sportive engagée depuis 2023 vers un soutien ciblé sur des projets qui relèvent des compétences du Département : handicap, aide sociale à l'enfance, insertion, autonomie, collégiens, etc,

- la « valeur-point » permettant de déterminer l'aide aux associations de sport fédéral serait divisée par 2 en 2024, le dispositif étant supprimé en 2025.

Par ailleurs, s'agissant du Pass +, portefeuille électronique de 80 à 100 € destinés aux collégiens et jeunes Yvelinois de moins de 18 ans pour financer leurs activités extra-scolaires, il serait adapté pour tenir compte du fait que la Région Ile-de-France a aussi un dispositif de soutien pour les 15/25 ans, dénommé « Labaz ».

Ces informations ont été communiquées aux clubs Yvelinois, à plusieurs reprises, dans le journal numérique « Yvelines Football ».

A noter que le Président Jean-Pierre MEURILLON a, le 15/3, rencontré à ce sujet M. Olivier de LA FAIRE, Conseiller Départemental en charge des Sports, pour lui faire part des difficultés que la situation financière du Département va ainsi poser aux clubs Yvelinois et au District.

➤ LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11, PAR ANNEE D'ÂGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

Un point précis avait été effectué à ce sujet lors de la réunion du Comité de Direction du 28/2/2024.

Après un large débat, le Comité avait décidé d'organiser très rapidement une réunion avec les clubs pour leur présenter à nouveau le projet et leur proposer d'en saisir l'Assemblée Générale du District le 15/6, en vue d'une mise en œuvre dans les Championnats de jeunes à 11 inférieurs à la D 1 à l'issue de la saison 2024 / 2025.

Cette rencontre avec les clubs concernés s'est déroulée le 13/3, en présence d'un certain nombre de représentants de clubs.

Un sondage a ensuite été effectué auprès des clubs pour recueillir leur accord sur le principe de la mise en place de cette réforme, sondage qui est encore en cours.

➤ L'ISSUE DU CHAMPIONNAT REGIONAL U 15 2023 / 2024 ET LE FUTUR CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL U 15

◇ L'issue du Championnat Régional U 15 2023 / 2024

Le Comité avait examiné, le 28/2, les questions que pose le Règlement des Championnats Régionaux U 15 tel qu'il résulte des décisions prises par la Ligue.

Avait notamment été évoqué le risque réel du contentieux pouvant être initié par plusieurs clubs du fait qu'une décision prise le 29/1 de recourir à l'option 2 pour la saison 2024 / 2025 entraînera :

. 4 accessions de Régional 2 en Régional 1 et non pas 12 accessions

. 4 relégations de Régional 1 et non pas 2 relégations

Auront ainsi réglementairement la possibilité, du fait du non-respect du principe de non-rétroactivité des décisions réglementaires, de contester leur non-accession ou leur relégation à l'issue de la

saison 2023 / 2024, car **possédant un intérêt direct et personnel à agir** dès lors **qu'ils sont ainsi lésés par rapport à l'option 1** :
• **les 6 clubs classés à la 1^{ère} place de 6 groupes de Régional 2, et les 2 meilleurs 2^{èmes}, soit les 8 clubs qui n'accéderont pas en Régional 1.**

• **les 2 clubs classés aux 7^{ème} et 8^{ème} places en Régional 1, qui ne seront pas maintenus en Régional 1.**

On peut légitimement craindre **plusieurs contentieux à la fin de la saison, lorsque la Ligue aura publié la composition des groupes de Championnats U 15 pour la saison 2024 / 2025.**

◇ **Le futur Championnat Départemental U 15**

La décision prise le 29/1 par le Comité de Direction de la Ligue prévoyait, étonnamment, que les équipes reléguées de R 2 descendraient en « Départemental 1 avec 8 groupes, soit 1 groupe par District ».

Le Président Jean-Pierre MEURILLON avait alerté la Ligue sur le fait qu'il s'agira de la relégation en D 1 des Districts, d'un total de **100 équipes**, parmi lesquelles un District va « hériter » de près d'une **vingtaine d'équipes.**

Il n'était donc pas possible qu'un groupe de D 1 puisse comprendre un tel nombre d'équipes.

La Ligue en a pris conscience, ce qui, le 25/3, a conduit son Comité de Direction à prévoir la possibilité d'organiser :

• un Championnat U 15 de D 1 avec plusieurs groupes

• un Championnat U 15 de D 1 en deux phases sans matches aller et retour

• un Championnat U 15 de D 1 avec un regroupement de Districts

Sans doute serait-il souhaitable qu'à **l'avenir, la réflexion précède la décision ...**

Une décision sera prise par le Comité de Direction du District, en fonction du nombre d'équipes reléguées de R 2 en D 1 et du nombre des nouvelles équipes U 15 qui seront engagées pour la saison 2024 / 2025.

➤ **L'ADAPTATION DES OBLIGATIONS DES CLUBS EN MATIERE D'EQUIPES DE JEUNES**

Les clubs ont l'obligation d'engager et de faire participer jusqu'à leur terme un certain nombre d'équipes de jeunes, en fonction du niveau hiérarchique où évolue leur équipe Seniors du Dimanche après-midi.

Il a été rappelé que le Comité de Direction de la Ligue a décidé, le 26/6/2023, de modifier le format des Championnats U 15, avec l'instauration de 2 niveaux en Championnat de Ligue et d'1 niveau en Championnats de District à compter de la saison 2024 / 2025 et de faire évoluer la structure du Championnat Régional U 17 pour lequel il est créé une Division supplémentaire (R 3) à compter de la saison 2024 / 2025.

Il aurait été incohérent qu'une équipe engagée dans un Championnat U 15 ou U 17, régional ou départemental, **ne soit pas reconnue comme telle** lorsqu'il s'agit d'apprécier les conditions dans lesquelles un club remplit ses obligations en matière d'équipes de jeunes.

Il fallait donc que la Ligue **adapte l'article 11.1 de son Règlement Sportif Général** pour que les clubs évoluant en Championnats de Ligue ou en D 1 et ayant donc l'obligation d'engager 3 équipes de jeunes, puissent s'y conformer en engageant, non plus seulement 1 équipe U14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18 (et le cas échéant, U 20), mais 1 équipe U 14, 1 équipe U 15 ou U 16 et 1 équipe U 17 ou U 18. La lettre transmise à ce sujet à la Ligue par le District le 16/3/2023

étant restée sans réponse, un rappel avait été adressé à la Ligue le 30/11.

Le Président de la Ligue s'était déclaré, le 9/1/2024, favorable à une adaptation de la réglementation actuelle, et la question a été à nouveau abordée lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District du 21/2/2024.

La Ligue envisageait de modifier l'article 11.1 de son Règlement Sportif Général pour dire que les clubs du Championnat Seniors de R 1, R 2, R 3 et D 1 auraient l'obligation d'engager 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, **dont 1 équipe U 18, 1 équipe U 16 ou U 17, et 1 équipe U 14 ou U 15.**

Lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District qui a précédé la réunion du Comité de Direction du 25/3, le Président Jean-Pierre MEURILLON a posé la question de savoir s'il n'était pas préférable **que les clubs disposent de plus de liberté** pour définir les équipes leur permettant de répondre à leurs obligations en prévoyant l'obligation de **3 équipes de jeunes de football à 11, de catégories d'âge différentes, parmi les U 14, les U 15, les U 16, les U 17, les U 18 et les U 20.**

La décision a été reportée à une prochaine réunion du Comité de Direction de la Ligue. Lorsqu'elle aura été prise, le Comité de Direction du District modifiera l'article 11.1 de son Règlement Sportif.

➤ **LA MODIFICATION DU REGLEMENT RELATIF AUX ENTENTES SENIORS EN CHAMPIONNAT DE DISTRICT**

L'U.S. MAULOISE avait, le 1^{er}/2, saisi la Ligue de la question de la possibilité de la création d'ententes Seniors dans toutes les Divisions des Championnats de District, hors la D 1.

Jusqu'à la saison 2020 / 2021, l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. donnait compétence aux Assemblées Générales des Ligues et des Districts pour accorder aux clubs la possibilité de constituer des équipes Seniors en entente dans les compétitions de District, **hormis les 2 divisions supérieures.**

Mais cet article a été modifié par l'Assemblée Fédérale du 12/12/2020, avec effet de la saison 2021 / 2022, pour **supprimer l'interdiction des ententes Seniors dans les 2 divisions supérieures de District**, sans que la Ligue n'en tire les conséquences dans l'article 11.7.2 de son Règlement Sportif.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a évoqué la question lors des réunions Président de Ligue / Présidents de District des 21/2 et 25/3. **Une décision est attendue** du Comité de Direction de la Ligue.

➤ **FOCUS SUR LE FOOTBALL FEMININ**

Le Comité a pris connaissance du **Focus sur le Football Féminin** que la F.F.F. a publié sur son site (fff.fr), le 8/3, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes.

➤ **LES EFFECTIFS DES LICENCIE(E)S**

Le District comptait, au 15/3/2024, 47 242 licencié(e)s, soit 2 235 de plus qu'au 15/3/2023 (45 007).

La hausse globale atteint donc **4,97 %.**

Presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 20, des U 19 et des U 7.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories U 18 (+ 125 licenciés, soit + 15,11 %), U 16 (+ 187 licenciés, soit + 13,20 %), U 15 (+ 182 licenciés, soit + 10,43 %), U 12 (+ 304 licenciés, soit + 12,34 %), U 11 (+ 303 licenciés, soit + 11,07 %), U 9 (+ 312 licenciés,

soit + 12,57 %) et U 6 (+ 123 licenciés, soit + 10,98 %).

Le **Football Féminin** est lui aussi en hausse (+ 5,69 %), puisqu'on constate, au 15/3/2024, 3 640 licenciées contre 3 444 au 15/3/2023 (+ 196 licenciées).

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s (21 669) est en hausse de 8,27 % (+ 1 655 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ 4,02 %) au 15/3/2024 (5 150 contre 4 951 au 15/3/2023) dont + 4,75 % pour les Dirigeant(e)s et + 0,47 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Le nombre de Dirigeants augmente de 12,40 % (+ 64 licenciées).

On notera enfin qu'au 15/3/2024, le District comptait **103,75 %** du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente. Au 15/3/2023, ce pourcentage atteignait 103,41 %.

Le District compte, au 27/3/2024, **47 331 licencié(e)s.**

Pour mémoire, le District comptait :

• à la fin de la saison 2022 / 2023, **45 536 licencié(e)s**

• à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 524 licencié(e)s**

La Ligue, de son côté, comptait au 21/3/2024, **325 213 licencié(e)s**, contre 301 209 au 21/3/2023.

La hausse était ainsi de 7,97 % (+ 24 004 licencié(e)s).

**Prochaine réunion du Comité de Direction :
e mercredi 24 avril 2024**

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 03/04/24

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1					D3A					D4B					D5B				
BAILLY NOISY SFC 1	38	24	34,8	3	ANDRESY F.C. 1	29	22	29,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	15	22	15,0	6	ANDRESY F.C. 2	15	15	22,0	6
CHATOU AS 2	45	24	41,3	1	CARRIERES S/SEINE US 1	26	22	26,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	39	22	39,0	3	CONFLANS PORTUGAIS 1	18	16	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	33	24	30,3	3	CHANTELOUP LES V. US 2	21	21	22,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	38	22	38,0	3	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	18	16	24,8	6
CONFLANS F.C. 2	28	24	25,7	6	EPONE USBS 2	28	21	29,3	6	CHATOU AS 3	27	22	27,0	6	GARGENVILLE STADE 2	22	16	30,3	3
HARDRICOURT US 2	37	24	33,9	3	HOUILLES A.C. 3	22	21	23,0	6	CONFLANS F.C. 3	35	21	36,7	3	JUZIERS F.C. 1	8	16	11,0	6
HOUILLES S.O. 1	42	24	38,5	3	MAURECOURT F.C. 1	25	22	25,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	15	22	15,0	6	MAULE/MEZIERES U.S. 3	10	16	13,8	6
MANTOIS 78 FC 3	29	24	26,6	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	13	22	13,0	6	HOUILLES S.O. 2	15	22	15,0	6	MAURECOURT F.C. 2	13	16	17,9	6
MARLY LE ROI U.S. 1	40	24	36,7	3	SARTROUVILLE E.S. 2	30	22	30,0	3	MESNIL LE ROI A.S. 1	20	22	20,0	6	TRIEL AC 2	8	16	11,0	6
MAUREPAS AS 1	23	24	21,1	6	VAUXOISE ES 1	15	22	15,0	6	MONTESSON U.S. 2	36	22	36,0	3	VAUXOISE ES 2	9	15	13,2	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	25	24	22,9	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	19	22	19,0	6	PECQ US LE 2	17	21	17,8	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	16	16	fft	fft
POISSY FC 1	43	24	39,4	3	VILLENES ORGEVAL 1	14	21	14,7	6	TRIEL AC 1	28	22	28,0	6	VERNOUILLET FC 1	7	16	9,6	6
RAMBOUILLET YVELINES 1	37	24	33,9	3	VINSKY FC 1	16	22	16,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	37	22	37,0	3					
VOISINS FC 1	33	24	30,3	3															
D2A					D3B					D4C					D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	38	22	38,0	3	CELLOIS CS 1	13	23	12,4	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	23	20	25,3	6	BAILLY NOISY SFC 3	28	20	30,8	3
BUCHELOISE A.S. 1	40	22	40,0	1	CHESNAY 78 F.C. LE 2	32	24	29,3	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	21	20	23,1	6	CARRIERES S/SEINE US 2	24	19	27,8	6
CARRIERES GRESILLONS 1	34	22	34,0	3	COIGNIERES F.C. 1	21	24	19,3	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	17	20	18,7	6	CELLOIS CS 2	13	19	15,1	6
ELANCOURT O.S.C. 1	31	22	31,0	3	ELANCOURT O.S.C. 2	54	24	49,5	1	CROISSY U.S 1	21	20	23,1	6	CHAMBOURCY ASM 2	29	20	31,9	3
MARLY LE ROI U.S. 2	26	22	26,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	27	24	24,8	6	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	fft	fft	ETANG ST NOM ES 1	27	20	29,7	6
MAULOISE U.S. 1	31	22	31,0	3	JOUY EN JOSAS U.S. 1	7	24	6,4	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	23	20	25,3	6	FONTENAY LE FLEURY 2	17	20	18,7	6
MONTESSON U.S. 1	32	22	32,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	31	24	28,4	6	HOUDANAISE REGION FC 2	19	20	20,9	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	14	20	15,4	6
MONTIGNY LE BX AS 1	33	22	33,0	3	MAUREPAS AS 2	23	24	21,1	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	14	20	15,4	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	9	20	9,9	6
PLAISIROIS F.O. 1	31	22	31,0	3	PLAISIROIS F.O. 2	23	24	21,1	6	MONTIGNY LE BX AS 2	14	20	15,4	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	21	20	23,1	6
ST GERMAIN EN LAYE 1	27	22	27,0	6	POISSY FC 2	18	23	17,2	6	ST ARNOULT FC 78 1	22	20	24,2	6	PORT MARLY C.S. 1	38	20	41,8	1
VALLEE 78 F.C. 1	34	22	34,0	3	RAMBOUILLET YVELINES 2	17	24	15,6	6	VALLEE 78 F.C. 2	24	20	26,4	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	22	20	24,2	6
VERSAILLES 78 FC 3	14	22	14,0	6	VELIZY ASC 1	22	24	20,2	6	VELIZY ASC 2	6	20	6,6	6	VIROFLAY U.S.M. 1	20	20	22,0	6
					VOISINS F.C. 2	11	24	10,1	6										
D2B					D4A					D5A					D5D				
BOIS D'ARCY A.S. 1	24	22	24,0	6	ACHERES C.S. 1	23	22	23,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	21	16	28,9	6	BOIS D'ARCY A.S. 3	4	14	6,3	6
CHAMBOURCY ASM 1	25	22	25,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	23	21	24,1	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	16	fft	fft	COIGNIERES F.C. 2	1	13	1,7	6
CHANTELOUP LES V. US 1	36	22	36,0	3	BREVAL LONGNES F.C. 1	23	22	23,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	10	16	13,8	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	16	fft	fft
EPONE USBS 1	35	22	35,0	3	BUCHELOISE A.S. 2	24	22	24,0	6	INTERFOOT 78 1	19	16	26,1	6	GUYANCOURT ES 2	5	16	6,9	6
GARGENVILLE STADE 1	30	22	30,0	3	FEUCHEROLLES USA 1	26	21	27,2	6	LIMAY ALJ 2	16	15	23,5	6	HOUDANAISE REGION FC 3	11	14	17,3	6
GUYANCOURT ES 1	22	22	22,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	11	22	11,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	7	15	10,3	6	MAGNY 78 F.C. 1	0	16	fft	fft
HOUDANAISE REGION FC 1	28	22	28,0	6	INTERFOOT 78 1	12	22	12,0	6	PORCHEVILLE FC 1	18	16	24,8	6	ST CYR AFC 1	10	16	13,8	6
LIMAY ALJ 1	24	22	24,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	57	22	57,0	0	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	8	16	11,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	9	15	fft	fft
MUREAUX O.F.C. LES 3	25	22	25,0	6	MANTES U.S.C. 1	30	21	31,4	3	VINSKY FC 2	14	16	19,3	6	VOISINS F.C. 3	8	14	12,6	6
NEAUPHLE-PONT. 2	18	22	18,0	6	MEZIERES/MAULE 2	33	21	34,6	3						YVELINES/MONTFORT 1	1	16	1,4	6
PECQ US LE 1	21	22	21,0	6	POISSY FC 3	29	22	29,0	6										
TRAPPES E.S. 2	30	22	30,0	3	VILLENES ORGEVAL 2	16	22	16,0	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours